



DELIBERATION n° 2016 – 9

Commissions thématiques

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 31 mars 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Valide la composition des commissions (cf. annexe).**
- **Désigne les représentants dans chacune des trois commissions.**
- **Mandate le président ou son représentant pour installer les commissions.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 31 mars 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET



COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Annexe de la délibération 2016-9
approuvée en séance du Conseil d'administration du 31 mars 2016

Commission agriculture durable

La composition de la commission agriculture durable résulte d'une convention avec la chambre d'agriculture :

- trois représentants du CA désignés en son sein :
 - . Albert TOURT, représentant des intérêts agricoles,
 - . Claude DUC-GONINAZ, représentant des usagers du parc,
 - . Christophe ROULIER, personne qualifiée pour la protection de la nature,
- président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- directeur du Parc ou son représentant,
- directeur départemental des territoires ou son représentant,
- président de l'association de maires des communes du parc national ou son représentant,
- président du CS ou son représentant,
- président de chacun des groupements agricoles locaux ou son représentant.

Soit 11 membres.

Commission tourisme

Sur les bases de la précédente commission, la composition suivante est proposée :

- trois représentants du CA désignés en son sein :
 - . Guy CHAUMEREUIL, représentant des sports de nature et des activités professionnelles associées,
 - . Perrine PELEN, personne qualifiée pour le tourisme,
 - . Christine BERNARD, personne qualifiée pour la protection de la nature,
- président de l'Association des maires des communes concernées par le Parc ou son représentant,
- président du CS ou son représentant,
- quatre représentants du CESC désignés en son sein : un représentant du tourisme par vallée et un représentant de la protection de la nature par vallée,
- directeur du Parc ou de son représentant,
- directeur départemental de la cohésion sociale et protection des populations de Savoie ou un représentant,
- trois représentants parmi les usagers et les acteurs dont un représentant du CAF ou de la FFME, un représentant des structures départementales du tourisme et un représentant d'un Office de Tourisme par vallée.

Soit 14 membres.

Commission aménagement et patrimoine

La composition suivante est proposée :

- trois représentants du CA désignés en son sein :
 - . Jean Luc NARDIN, représentant de la chasse ou de la pêche,
 - . Denis PLAZE, représentant des usagers,
 - . un élu (poste vacant),
- président de l'Association des maires des communes concernées par le Parc ou son représentant,
- président du CS ou son représentant,
- quatre représentants du CESC désignés en son sein : un représentant de la culture et du patrimoine par vallée et un représentant de la protection de la nature par vallée,
- directeur du Parc ou de son représentant,
- directeur départemental des territoires de Savoie ou un représentant,
- cinq représentants parmi les usagers et les acteurs dont un représentant du CAUE, un représentant du STAP, un représentant du suivi du SCOT côté Tarentaise et Maurienne, et un représentant de Domaines Skiabiles de France.

Soit 16 membres pour la commission aménagement et patrimoine naturel.

